

RS5643 - SSIAP 3

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Durée
216 heures
de formation



Lieu
Au centre de
formation
ou en Intra



Effectifs
10 personnes max.



Contact
0693 777 666
contact@ssiap.re



**Accessibilité
aux PMR**
Les locaux sont
garantis accessibles
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

PRÉREQUIS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les trois ans, à l'obligation de recyclage SSIAP 3.

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 délivré avant le 31 décembre 2005 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3ans (article 6§ 1 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).
- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 moins de 2 ans.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Disposer des connaissances sur les pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu,
- Comprendre le comportement au feu,
- Mettre en œuvre des moyens d'extinction.

Sécurité incendie et les bâtiments :

- Disposer des connaissances en matériaux de construction, études de plans,
- Mettre en œuvre des outils d'analyse.

Connaitre la réglementation incendie

Gestion des risques :

- analyser des risques,
- Réaliser des travaux de sécurité,
- Rédiger des documents administratifs.
- * Manager et gérer le service de sécurité
- * Conseiller leu chef d'établissement ou de son représentant en matière de sécurité incendie
- * Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux
- * Se positionner en tant que correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité
- * Faire le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

PROGRAMME

- **Module 1** : Le feu et ses conséquences
- **Module 2** : La sécurité incendie et les bâtiments
- **Module 3** : Réglementation incendie
- **Module 4** : Gestion des risques
- **Module 5** : Conseil au chef d'établissement
- **Module 6** : Correspondant des commissions de sécurité
- **Module 7** : Le management de l'équipe de sécurité
- **Module 8** : Le budget du service sécurité

MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques.
- Mises en situation d'intervention.

Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3).

- **Épreuve écrite n°1** : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes.
- **Épreuve écrite n°2** : élaboration d'une notice technique de sécurité, durée 2h30.
- **Épreuve orale** : présentation devant le jury (15 minutes par stagiaire)

CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 de moyenne aux épreuves écrites et s'il est apte à l'épreuve orale.

VALIDATION

- Délivrance du diplôme de qualification SSIAP 3 pour les candidats certifiés
- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Délivrance d'un certificat de réalisation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5643/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>